



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/1996/17/Corr.1
9 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

NEW YORK, 25-29 mars 1996

Rectificatif

1. Page 63, paragraphe 257, 20ème ligne

Après investigation. Insérer ce qui suit :

En outre, elle a dit qu'elle souhaitait connaître le point de vue des secrétariats sur les incidences de la création de mécanismes de contrôle indépendants et savoir si, à leur avis, l'existence de mécanismes permanents de ce type résoudrait les problèmes qui avaient conduit à proposer une nouvelle structure. Mettant l'accent sur le paragraphe 26 du rapport, cette délégation a déclaré qu'à son avis les fonds et les programmes devraient décider eux-mêmes, après avoir examiné en détail ce qui pouvait être fait au moyen des mécanismes internes, de l'ampleur des services d'investigation dont ils pourraient avoir besoin.

2. [sans objet en français].
